

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 octobre 2016

L'an deux mil seize, le mardi onze octobre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11

Date de convocation au conseil municipal : 06 octobre 2016

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Brossard Marie-Pierre, Grégoire Benjamin, Lempeseur Emmanuel, Locoche Alain, Moricet Sandrine, Renault Anne-Marie, Tardy Bruno et Vallée Marie-Claire.

ABSENTS : Joubert Jacky, Denis Cédric, Desforges Eric et Labbé Annie.

Madame Marie-Pierre BROSSARD a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Fusion de la Communauté de Communes** : délibération sur le nom de la future intercommunalité, du lieu de son siège social et de la répartition des délégués communautaires
- **Diagnostic Ad'AP** (Agenda d'Accessibilité Programmée) : proposition d'intervention de SOLIHA (anciennement PACT). Virement de crédits.
- **Décisions du Maire**
- **Questions diverses**

Délibération n° 48-2016

Objet : Fusion des Communautés de Communes : nom de la future intercommunalité, lieu de son siège social et répartition des délégués communautaires

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-6 du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-25 du 9 mai 2016 fixant le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des CC de Loches Développement, de la Touraine du Sud, du Grand Ligueillois et de Montrésor,

Considérant la demande de la Préfecture pour une validation par les conseils municipaux concernés des principes de gouvernance du futur EPCI,

Considérant la réunion des maires du nouvel ensemble en date du 14 septembre 2016 au cours de laquelle le nom Loches Sud Touraine a été adopté à la majorité,

Monsieur le Maire indique que les services de l'Etat demandent à ce que les principes de gouvernance de la future Communauté de Communes Loches Sud Touraine puissent être validés par les Conseils Municipaux.

Par principes de gouvernance, il est entendu :

- Le nom de l'intercommunalité,

- La localisation du siège social,
- Le nombre de délégués par communes.

En ce qui concerne le nom, Monsieur le Maire indique que la réunion des maires du 14 septembre dernier a adopté le nom : Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Il est également proposé que le siège social soit fixé dans les locaux actuels de la CCLD, au 12 avenue de la liberté 37 600 Loches. Monsieur le Maire précise que cela ne prédispose pas de la mise en place d'autres lieux d'exercice des compétences en dehors du futur siège social.

Monsieur le Maire confirme enfin qu'il n'est pas possible techniquement d'arriver à un accord local permettant d'augmenter le nombre de délégués de la nouvelle intercommunalité. En conséquence, il propose de valider la répartition de droit commun comme suit :

COMMUNES	Nbre sièges	COMMUNES	Nbre sièges
Azay sur Indre	1	Abilly	1
Beaulieu Les Loches	3	Barrou	1
Bridoré	1	Betz Le Château	1
Chambourg sur Indre	2	Bossay sur Claise	1
Chanceaux Près Loches	1	Boussay	1
Chédigny	1	Chambon	1
Cormery	2	Charnizay	1
Dolus le Sec	1	Chaumussay	1
Ferrière sur Beaulieu	1	Descartes	6
Loches	10	Ferrière Larçon	1
Perrusson	2	La Celle Guenand	1
Reignac sur Indre	2	La Celle Saint Avant	1
Saint Bauld	1	La Guerche	1
Saint Hippolyte	1	Le Grand Pressigny	1
Saint Jean Saint Germain	1	Le Petit Pressigny	1
Saint Quentin sur Indrois	1	Neuilly Le Brignon	1
Saint Senoch	1	Paulmy	1
Sennevières	1	Preuilly sur Claise	1
Tauxigny	2	Saint Flovier	1
Verneuil sur Indre	1	Tournon Saint Pierre	1
Beaumont Village	1	Yzeures sur Creuse	2
Chemillé sur Indrois	1	Bossé	1
Genillé	2	Bournan	1
Le Liège	1	La Chapelle Blanche Saint Martin	1
Loché Sur Indrois	1	Ciran	1
Montrésor	1	Civray sur Evres	1
Nouans les Fontaines	1	Cussay	1
Orbigny	1	Draché	1
Villedomain	1	Esves le Moutier	1
Villeloin Coulangé	1	Ligueil	3
		Louans	1
		Le Louroux	1
		Manthelan	2
		Marcé sur Esves	1
		Mouzay	1
		Sepmes	1
		Varennes	1
		Vou	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Choisit Loches Sud Touraine comme nom du nouvel EPCI issu de la fusion des CC Loches Développement, Touraine du Sud, Grand Ligueillois et Montrésor,
- Fixe le siège social au 12 avenue de la liberté, 37 600 Loches,
- Fixe la répartition des délégués communautaires de chacune des futures communes membres comme exposé dans le tableau ci-dessus.

Délibération n° 49-2016

Objet : Diagnostic Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Monsieur le Maire présente le dossier relatif au diagnostic Ad'AP qui a déjà été étudié lors du conseil du 9 juin 2016.

Monsieur le Maire évoque l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et la mise en place d'un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). L'Ad'AP est un outil de programmation financière des travaux d'accessibilité, qui constitue un engagement des acteurs publics et privés qui ne sont pas en conformité avec la loi, à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis, allant d'un maximum de 3 ans à un maximum de 9 ans pour un patrimoine étendu et complexe.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait obligation de déposer en Préfecture un Ad'AP pour chaque ERP non accessible avant le 27 septembre 2015.

Il donne lecture du décret n° 2016-578 du 11 mai 2016 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic dès à présent, Monsieur le Maire présente une proposition d'intervention établie par SOLIHA Indre et Loire (anciennement PACT d'Indre et Loire) pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité et d'un Ad'AP sur les ERP : boulangerie, salle des fêtes, salle pour tous, école, mairie, cabinet médical, bibliothèque, agence postale et les IOP (installations ouvertes au public) : terrain de sport, aire de jeux et cimetière.

Le montant de cette prestation est de 2 484 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de SOLIHA Indre et Loire pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité et d'un agenda d'accessibilité programmée sur les Etablissement Recevant du Public (ERP) et les installations ouvertes aux public (terrain de sport, etc...)

- autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prix s'élevant à 2 484 € TTC

- décide d'effectuer le virement de crédits ci-dessous :

Section de fonctionnement

Compte 615221 Entretien et réparations de bâtiments - 2 500.00 €

Compte 023 Virement section d'investissement + 2 500.00€

Section d'investissement

Compte 2031 – Opération 116 « Ad'AP » + 2 500.00 €

Compte 021 Virement section de fonctionnement + 2 500.00 €

Délibération n° 50-2016

Objet : Décisions du Maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à M. Le Maire par délibérations en date du 08 avril 2014 et du 18 juillet 2016,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

- Commande le 16 septembre 2016 auprès de la Société Image Idée de la création du site internet de la commune pour un montant de 1260 € HT

-Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 02-2016 adressée par Maître NEEL, notaire à Cormery en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section E 971 et 973 - 24 rue La Fayette, d'une superficie totale de 12ares97, appartenant à indivision ROY.

Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption en date du 26 septembre 2016.

- Signature d'un contrat de service « BLES – Contrôle de légalité - Actes », abonnement de 3 ans avec Berger Levrault pour un montant annuel HT de 69.96 €

-Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 03-2016 adressée par Maître NEEL, notaire à Cormery en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section E 972 et 974 - 24 rue La Fayette, d'une superficie totale de 9ares19, appartenant à indivision ROY.

Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption en date du 30 septembre 2016.

-Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 04-2016 adressée par Maître LOUAULT, notaire à Loches en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section E 907 et 925 - 9, rue La Fayette, d'une superficie totale de 2ares36, appartenant à M. CRESPO et Mme FUNFSCHILLING.

Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption en date du 06 octobre 2016.

Questions diverses

- **Site internet**

La commission travaille sur la construction du site en collaboration avec la société Imagidée. Madame Nadine DOUCET présente un tableau reprenant les sept rubriques retenues avec pour chacune la liste des sous-rubriques.

Elle demande aux conseillers municipaux de faire remonter l'information s'il y a des oublis.

- **Bulletin Municipal**

Cette année le mini-reportage est consacré aux services, Mme Nadine Doucet donne la liste des sociétés et sollicite l'aide de tous les conseillers afin que chacun rédige un article comme l'an passé (une trame est remise).

Une réunion est programmée le lundi 24 octobre 2016 à 20h30.

- **Cantine**

Un rendez-vous a été demandé à notre fournisseur cantine la société «Convivio », des remarques sur la qualité des repas ayant été formulées par le personnel et plusieurs parents.

- **Réunions**

Bulletin municipal	lundi 24 octobre 2016 à 20h30
Conseil Municipal	jeudi 3 novembre 2016 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.